

Monsieur de Goyet

140.

Monsieur de Goyet j'ay jure en son voy luy et par d'elles entendu
le desir qu'avez que de vous envoyer les Connoissances et Cap mes
esproissies estons dny Car ainsi que possible estre seron de
vms Je vous prie assavoir que de donner a cest effet tout
la quoyte possible sans y perdre une seule de temps pour le
besoin que de faire vous amy. Et quant aux esproissies nous
sommes sur le point de voir tous les affaires pour vous
les envoyer d'urantment comme ainsi de faire tout de bon possible
pour luy tout vous luy pour quelque bonne quantité de vms

et autres choses. Je sçay que ne moins qu'on ne le gommât
et de y donner tout plus grande quoy. Pour les admettre que
J'ay que les vint mille font. Pour vous aller ennoyiser et
Aucun de brief. De vous que assés que ne vivez a mes diligences
que ne sçay plus. Je sçay Mais vous ne sçayez le naturel de
c'est et tardy et de ne sçay. Mais les que J'ay en affaires de
J'ay de la deffaire de quel que de l'admettre. Je ne
de vobis et que. Mais autres le Contre de bossu sçait
même que de la ville de forme. Et est ainsi non
de grande orraison de l'ordre de son. Et y ont de
de ne faudray vous. Je donne vobis admettre. Vous y
me venre a d'admettre de l'admettre a autres ne que passera
Enquoy estant ne sçay a autres. Je supplie de
Donné Et